

Une bulle d'air sur l'eau

NEUCHÂTEL Les piscines du Nid-du-Crô seront auscultées sous toutes les coutures, y compris sous l'angle de leur gestion. Le Conseil communal aurait préféré une étude moins exhaustive

Par **Santi Terol**

Les piscines du Nid-du-Crô, à Neuchâtel, sont sous-utilisées, et le complexe peut être mieux exploité! La motion déposée le 17 janvier 2005 par le groupe PopEcoSol (devenu PopVertsSol entre-temps) devant le Conseil général n'est pas tendre avec la gestion des piscines, inaugurées en 1990. Les motionnaires considèrent que la réalité quotidienne est loin de ressembler à la publicité du site internet de la Ville, qui parle de «*un des plus beaux complexes de baignade en Suisse*».

Bulle et énergie

La formation de gauche estime au contraire qu'il «*n'est pas acceptable que les piscines extérieures restent fermées plus de neuf mois par année*». Elle souhaite, par son intervention, que le Conseil communal procède à une vaste analyse du fonctionnement des installations en tenant compte du caractère spécifique de chaque utilisateur, en introduisant des priorités de service public, de santé publique et de pratique sportive.

PopVertsSol considère en outre que la durée annuelle d'exploitation des piscines doit être étendue, notamment grâce à la couverture du bassin extérieur de 50 mètres. Les socialistes pensent également



La Ville de Neuchâtel a produit un photomontage des piscines du Nid-du-Crô pour montrer à quoi ressemblerait la pose d'une bulle sur la piscine extérieure.

DOCUMENT SP

qu'un système solaire, idéalement couplé à un système géothermique, couvrirait avantageusement les besoins en énergie pour chauffer l'eau.

Amendement rejeté

S'il ne s'est pas déclaré hostile à la motion, le Conseil communal a cependant proposé d'amender la motion en biffant nombre d'aspects à examiner. «*Une motion est une demande d'étude*», s'est offusquée la socialiste Raymonde

Wicki, contestant l'amendement de l'exécutif. «*Tous n'ont pas conscience de la situation économique de la Ville et oublient qu'un référendum a été déposé contre l'augmentation d'impôts de deux points*», se justifie Pascal Sandoz.

Le directeur des Sports a signalé que, outre l'aspect déplaisant d'une bulle de dix mètres de haut sur la piscine extérieure, le coût de cette infrastructure reviendrait, hors travaux, à plus de 800.000 francs.

La charge d'exploitation augmenterait en outre de 435.000 francs par an. A ses yeux, la perte de charme des lieux ferait fuir d'anciens clients plutôt que d'en attirer de nouveaux. En ce sens, le déficit d'exploitation – régulièrement supérieur à deux millions de francs – ne ferait qu'empirer. «*La couverture n'est pas la bonne voie*», a pronostiqué le conseiller communal. Qui a insisté sur le besoin de sonder le marché: «*Comment attirer des gens,*

jeunes et familles, les fidéliser, se positionner face à la concurrence?», se questionne-t-il. Au chapitre des énergies, Pascal Sandoz a rappelé les efforts consentis jusqu'ici. «*Depuis 1991, la consommation électrique a baissé de 141.000 kWh et celle du gaz d'un million de kWh*».

Ces explications n'ont pas convaincu la majorité de gauche, qui a rejeté l'amendement de l'exécutif. La motion a ensuite été acceptée par 22 voix contre quinze. /STE

Pour le tennis

Au départ, ça ressemblait à une formalité: comme le club-house et la halle du Tennis club du Mail avaient changé de propriétaire, il fallait bien que la Ville, propriétaire du terrain, constitue de nouveaux droits de superficie.

Le Conseil général a accepté la manière et les montants choisis par l'exécutif. Non sans lui avoir fait remarquer qu'il aurait pu choisir des redevances conformes au prix du marché, quitte à les compenser partiellement par une subvention. /jmp

Des millions pour une séparation

Lois fédérale et cantonale obligent, la Ville de Neuchâtel se pliera, comme les 61 autres communes du canton, au plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Un peu tardivement, puisque la mise en séparatif des canalisations devrait être réalisée d'ici 2007 et que le plan d'intervention concocté par la Ville s'étend sur une période de cinquante ans. Soit la durée de vie estimée d'un réseau. Vu les sommes en jeu – quelque

80 millions de francs – l'étalement des travaux a néanmoins paru indispensable.

La Ville a défini trois phases d'interventions en zone urbaine. La première, à réaliser d'ici 2011, s'attache aux mesures urgentes, telles la mise en séparatif (des eaux claires et usées) des principales canalisations, la gestion des eaux pluviales par infiltration, la réhabilitation de réseaux existants, la suppression de déversoirs d'orage. Les zones de Pierre-à-Bot, Draizes, Favarge,

Parcs, Dîme, ainsi que les stations de pompage sont concernées par cette première étape. Le coût de ces mesures à court terme est estimé à 13,5 millions de francs.

Les deux phases ultérieures (2012 à 2020, puis dès 2021) nécessiteront des sommes évaluées à, respectivement, 15,9 et 12,2 millions de francs. «*Bien sûr que ces chiffres s'avèreront faux*», a glissé le conseiller communal Pascal Sandoz, au détour des nombreuses questions d'ordre technique po-

sées par les élus. Personne n'a contesté le bien-fondé du PGEE – dont l'objectif est de rétablir un cycle plus naturel de l'eau – mais il a fallu établir qui paierait quoi. La participation des propriétaires privés est inévitable, mais à des degrés qui varient, notamment en fonction de la taille de l'immeuble et la limite de propriété. Le rapport ainsi que la demande de crédit de 13,5 millions de francs ont été acceptés par 37 voix sans opposition. /ste

EN BREF

COLOMBIER ■ Dégâts matériels. Hier à 11h20, un habitant de Cortaillod circulait en voiture sur la voie de gauche de l'allée du Port, à Colombier, en direction du giratoire de la Brenna. A la hauteur du restaurant Le Lacus-

tre, lorsqu'il voulut se rabattre sur la voie de droite, une collision se produisit avec une voiture conduite par une habitante de Colombier, qui circulait normalement sur la droite voie. Dégâts matériels. /comm

Accusé de piller des voitures

CORRECTIONNEL Après l'audience préliminaire, le juge n'en sait guère plus sur les choix du prévenu

Ouverture qu'elle sert à tirer au sort les jurés, une audience préliminaire d'un Tribunal correctionnel permet généralement de débroussailler le terrain: on sait, une fois qu'elle prend fin, les faits que le prévenu admet et ceux qu'il conteste. Rien de tel, ou presque, hier devant le Tribunal correctionnel de Neuchâtel: Mehmet*, sexagénaire de nationalité turque, perturbait jusqu'à son avocat, qui ne savait trop sur quel pied danser.

«*Parfois, il dit qu'il ne se souvient pas ou il nie tout. Mais quand on lui met des preuves sous le nez, par exemple des analyses d'ADN, il dit que c'est possible.*»

Qu'est-ce que est possible? L'ordonnance de renvoi reproche principalement à Mehmet d'avoir, d'août 2001 à avril 2005, commis une quinzaine de vols dans des voitures. La plupart à Neuchâtel et même, à diverses reprises, dans la rue où lui-même est domicilié. Et ce pour un butin généralement classique: matériel de photo, téléphones portables et autoradios. A quoi s'ajoutent deux vols à l'étalage. Butin du second: des pistaches grillées pour une valeur de 3fr85...

Mais Mehmet peut aussi s'en prendre aux personnes. Perstadé qu'il devrait «*aller en prison pendant dix ans*» à cause

d'un de ses compatriotes, il a menacé de mort ce dernier à deux reprises. Le 15 février 2004, il s'est même rendu au domicile de cet homme avec un spray d'autodéfense dont il l'a aspergé «*dans le dessein de l'obliger à le suivre*». Malgré ses «*brûlures momentanées au visage*», l'agressé a cependant pu s'échapper en «*sautant du balcon*». Tant qu'à faire, Mehmet lui aurait alors pris un téléphone portable et 500 francs.

Finalement, Mehmet n'a admis que la consommation de 15 grammes de cannabis durant quinze mois. On peut faire pire. /JMP
*Prénom fictif

PUBLICITÉ

L'heure bleue - Théâtre La Chau-de-Fonds du 16 au 25 février 06

jeudi 16, vendredi 17, samedi 18, jeudi 23, vendredi 24 et samedi 25 février à 20h30

Réervations: tél. 032 967 60 50 www.heurebleue.ch

de Ruzante

La mosca

Mise en scène: Gino Zamperio

PRATIQUE

URGENCES

- Police: 117.
- Urgences-santé et ambulance: 144.
- Feu: 118.
- Intoxication: 145.

NEUCHÂTEL

- Pharmacie de service: de la Gare, 6h30-20h30 (en dehors de ces heures, le 144 renseigné).
- Piscines du Nid-du-Crô. Intérieure: lu-ve 8-22h; sa 8-21h; di 9-20h.
- Patinoires du Littoral: piste intérieure: me 14h15-16h45 avec hockey libre jusqu'à 16h15; je 9-11h45; 13h45-15h45 halle couverte: lu-ve 9-11h45/13h45-16h15 (me 9h15, lu 16h30).
- Bibliothèque publique et universitaire. Lecture publique: lu-ve 12-19h, sa 9-17h. Fonds d'étude: lu-ve 10-12h/14-19h, sa 9-12h; salle de lecture: lu-ve 8-22h, sa 8-17h. Bibliothèque à domicile, service gratuit de la Croix-Rouge, tél. 032 725 42 10.
- Bibliomonde, livres en langues étrangères: lu 14-17h, ma 9-11h/14-17h, me 14-17h, je 16-19h, ve 14-17h, sa 10-12h.
- Le Discobole, prêt de disques: Lu et je fermé. Ma-me-ve 14-18h30. Sa 9-11h30.

DISTRICT DE BOUDRY

- Pharmacie de garde: le n° gratuit 0800 832 800 renseigné.
- Médecin de garde Bassee-Areus: 079/387 21 00.

ENTRE-DEUX-LACS ET LA NEUVEVILLE

- Pharmacie de garde: numéro d'appel unique 0844 843 842 renseigné.
- Permanence médicale: 0900 501 501 (2.-fr/min).

AGENDA VILLE

A J O U R D ' H U I

- Antiquité 17h15, salle RN 02, faculté des Lettres, conférence de Florence Dupont.
- Conférence 18h, aula des Jeunes-Rives, «*Bachelor, masteur, MBA ? Un vrai tremplin vers la réussite ? Et pour les Femmes ?*».
- Guitare 19h, salle de concert du Conservatoire, élèves de Denis Battais.
- Conférence 20h, Musée d'histoire naturelle, par Angelika Kait, institut de géologie.
- Opéra 20h, théâtre du Passage «*Tosca*» de Puccini.
- Conférence 20h30, Neuchâtel Trade Centre, Av. de la Gare 2, «*Médiation pénale des mineurs, expériences actuelles et perspectives*», par Alain Ribaux, juge.
- Jazz dès 20h45, Hellmuller-Sisera.

DEMAIN

- Conférence USA 14h15, aula des Jeunes-Rives, «*Cryptographie de César à internet*» par Jacques Savoy.
- Théâtre 20h, théâtre du Passage «*Le bonheur du vent*» de Catherine Anne.
- Jazz 20h, caveau du King, «*Les Crazy Six*».
- Théâtre 20h30, théâtre de la Poudrière, «*Rêves*» de W. Mouawad.
- Théâtre 20h30, théâtre du Pommier «*La voix humaine*» de Cocteau par le collectif FA7.

AGENDA LITTORAL

A J O U R D ' H U I

- Aucune manifestation à notre connaissance.

AVIS TARDIF

ENDIVES
de France, 500 g 1.95

JAMBON MODÈLE
des Ponts-de-Martel, 100 g 2.30

aux **Gourmets**
Epicierie fine